

LES AVENIERES
Compte-rendu de la séance
du Conseil municipal du 31 mars 2010

N° accusé de réception sous-préfecture :	Reçu en sous-préfecture le 04/05/2010
038-213800220-20100426-cr2010-03-31-AU	Publication le 04/05/2010

Le trente et un mars deux mil dix à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de Madame Maryvonne SARAMITO, 1^{ère} Adjointe, en l'absence du maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Chantal BELLIN, Denise CORTEY, Guillaume FAVIER, Colette GREPAT, Emmanuel GUTIERREZ, Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN, Marie-Catherine LAMIRAL, Nathalie MARGAIN, Chantal MOLY, Roger MORNEY, Maurice NICOLAS, Jean-Charles PASTORINO, Marie-Thérèse PASTORINO, Jacky RAVAZ, Chantal REY, Joao SANTOS, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Marie-France COTTET à Alain SOCIE, Sébastien DREVET à Chantal REY, Valérie GEYNET à Jean-Charles PASTORINO, Josiane GIPPET à Nathalie MARGAIN, Gilbert MERGOUD à Maryvonne SARAMITO, Henri MIEGE à Colette GREPAT, Fabienne RETY à Raymond HERBEPIN.

Etait absent et excusé : Yvon THENAULT.

Date de convocation : Mercredi 24 mars 2010

Les Conseillers présents, soit 19 représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de deux secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Colette GREPAT et Philippe GUYON. Ces derniers acceptent.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 février 2010

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 1 – Maurice NICOLAS

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 mars 2010

VOTE		
POUR : 21	CONTRE : 1 Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 4 Denise CORTEY Marie-Catherine LAMIRAL Roger MORNEY Jacky RAVAZ

Emmanuel GUTIERREZ : "Le compte-rendu ne reflète pas certains propos tenus. »

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 31 mars 2010

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 février 2010
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 mars 2010
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 31 mars 2010

I . ASPECT FINANCIER.....	3
2010-3-1 Budget général	3
a) Vote du compte administratif 2009.....	3
b) Affectation des résultats de l'exercice 2009	3
c) Approbation du compte de gestion 2009	5
d) Vote du budget primitif 2010	6
e) Vote des taux d'imposition 2010	6
2010-3-2 Budget annexe - Camping.....	7
a) Vote du compte administratif 2009.....	7
b) Affectation des résultats de l'exercice 2009	7
c) Approbation du compte de gestion 2009	7
d) Vote du budget primitif 2010	8
e) Amortissement des logiciels et sites informatiques	8
2010-3-3 Budget annexe - Boulodrome.....	8
a) Vote du compte administratif 2009.....	8
b) Affectation des résultats de l'exercice 2009	9
c) Approbation du compte de gestion 2009	9
d) Vote du budget primitif 2010	9
2010-3-4 Vote du compte de gestion 2009 - Budget annexe du Parc d'activités du Bert	9
2010-3-5 Affectation de la taxe de séjour	10
II. ASPECT REGLEMENTAIRE.....	10
2010-3-6 Désignation d'un délégué – Commission des Affaires scolaires.....	10
2010-3-7 Désignation d'un délégué – Commission de l'Urbanisme	10
2010-3-8 Désignation d'un délégué – Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin	10
2010-3-9 Instauration d'une carte scolaire.....	11
III. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT.....	12
2010-3-10 Choix des candidats admis à concourir- Maîtrise d'œuvre de la construction de la caserne de Gendarmerie 12	12
2010-3-11 Cession d'un terrain – Passage du Rhône	12
2010-3-12 Avis sur l'ouverture de l'enquête publique – Plan de gestion des dragages d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au Palier d'Arles	13
IV. PERSONNEL COMMUNAL	14
2010-3-13 Convention Employeur public – SDIS de l'Isère.....	14
2010-3-14 Indemnité d'astreinte.....	15
V. QUESTIONS DIVERSES.....	15

INFORMATIONS

- Prochain conseil municipal le 6 mai 2010 à 20h30

DELIBERATIONS

I. ASPECT FINANCIER**2010-3-1 Budget général****a) Vote du compte administratif 2009**

Il se présente comme suit :

	Exploitation		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	3 569 512,83	3 915 705,03	1 396 552,16	929 835,32	4 966 064,99	4 845 540,35
Résultats de l'exercice		346 192,20	466 716,84		120 524,64	
Résultats reportés		917 804,43		1 058 741,58		1 976 546,01
Résultats cumulés		1 263 996,63		592 024,74		1 856 021,37
Restes à réaliser			1 446 280,00	223 800,00	1 446 280,00	223 800,00
RESULTATS définitifs		1 263 996,63	630 455,26			633 541,37

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2009 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Emmanuel GUTIERREZ Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ

Maryvonne SARAMITO prend part au vote mais n'utilise pas le pouvoir que lui a accordé Gilbert MERGOUD.

Emmanuel GUTIERREZ : « Vous n'augmentez pas les prestations de la collectivité. On a un nombre stable de fonctionnaires alors que le nombre d'habitants augmente. En quoi ces augmentations d'impôts impactent sur la qualité de vie des gens alors que le nombre de fonctionnaires reste stable ? Vous percevez de la part des collectivités supra locales des allocations qui augmentent alors que les prestations n'augmentent pas. L'état des routes et l'état de propreté sont consternants. Il y a des dégradations des biens de la collectivité. Je suis d'accord pour payer mais qu'est-ce que cela va apporter de plus ? »

Alain SOCIE : « On a toujours eu une politique de rigueur concernant les frais de fonctionnement. La part d'autofinancement avait tellement diminué que même pour le remplacement du matériel courant, il fallait emprunter. Il faut emprunter pour de l'investissement durable. Durant ce mandat,

l'emprunt est réservé au projet de construction de la caserne de gendarmerie. Les investissements courants seront financés par l'autofinancement. Si nous « lâchons » au niveau des dépenses de fonctionnement, nous « tuons » notre autofinancement. Entre le début et la fin de ce mandat, nous ne voulons plus avoir à augmenter l'endettement de la commune. L'augmentation des impôts, c'est pour investir mais pas pour augmenter les frais de fonctionnement. »

Emmanuel GUTIERREZ : « Pour la caserne de gendarmerie, on nous a dit que l'on n'avait pas le choix. On peut évoquer le projet de cinéma, la création de vestiaires et celui du centre social. Tous ces projets ont été enterrés. Est-ce qu'un jour les gens qui se présentent à des élections vont tenir leurs promesses ? »

Alain SOCIE : « Le cinéma était un projet privé que l'on a accompagné au maximum mais cela n'a pas marché. Pour le foot, on a fait une étude de faisabilité. Quand on a comparé le montant des devis avec les taux de subvention, on a décidé de renoncer car parallèlement la commune de Veyrins-Thuellin a fini les travaux de ses vestiaires. »

Jacky RAVAZ : « Pourquoi ce qui était programmé avant ne l'est plus maintenant ? »

Alain SOCIE : « Le projet de centre social a été débattu. Les études de la CCPC montrent que les équipements sont suffisants pour la petite enfance. Par ailleurs, la CAF a fait part de son désengagement. Concernant le projet de gendarmerie, on l'a voté le 2 décembre 2009 à l'unanimité et M. GUTIERREZ, vous étiez présent. Le bâtiment actuel est vétuste et trop petit. Notre projet a été validé par le Ministère de l'Intérieur. La sécurité est un service à la population. »

Emmanuel GUTIERREZ : « Je suis d'accord pour faire une gendarmerie. On nous « vend » de la rigueur budgétaire et ceux qui la paient, ce sont nos fonctionnaires.

Quand on sort de la voie Nord, le réseau routier est de mauvaise qualité.»

Guillaume FAVIER : « Qu'est-ce qui manque aux gens aux Avenières ? »

Emmanuel GUTIERREZ : « Les routes ne sont pas bonnes, l'éclairage public est sujet à caution. Nos enfants sont à la rue quand ils attendent le car. »

Alain SOCIE : « C'est une compétence du Conseil Général de l'Isère. Je veux revenir aux compétences des communes. C'est mon quatrième mandat. Avant on faisait le budget à la louche. Mais les choses ont changé :

- Les subsides dus à la centrale de Creys-Malville qui ont faussé notre vision. Il s'agissait d'une richesse temporaire.*
- La transformation de la taxe professionnelle en taxe professionnelle unifiée. La taxe professionnelle faisait notre richesse. On a transféré la perception de cette taxe à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs qui nous reverse depuis une somme fixe chaque année de 800 000 euros, somme non revalorisée, c'est une perte énorme pour la commune. »*

Emmanuel GUTIERREZ : En plus, il y a eu une perte d'emploi industriel. »

Alain SOCIE : « On n'a pas eu les effets fiscaux. »

Maryvonne SARAMITO : « De quoi voulez-vous parler avec la perte de l'emploi industriel ? »

Emmanuel GUTIERREZ : « Les entreprises ont perdu des emplois. »

Maryvonne SARAMITO : »Sur les Avenières, de quelles entreprises voulez-vous parler ? »

Emmanuel GUTIERREZ : « Il y a des entreprises qui ferment. »

Maryvonne SARAMITO : « Pour Hexcel, le personnel joue très peu sur la taxe professionnelle au contraire avec la création de l'usine carbone. »

Emmanuel GUTIERREZ : « En 2009, pourquoi n'a-t-on accordé que 19 permis de construire ? »

Roger MORNEY : « Les gens n'ont plus de prêts pour construire. »

Alain SOCIE : « Quand le gasoil a augmenté, les gens qui vivaient sur Lyon ne se sont plus installés aux Avenières. »

Philippe GUYON : « Il n'y a pas de transport en commun pour aller à la Tour du Pin. »

Chantal REY : « Cela dépasse les compétences des communes. »

Philippe GUYON : « Ce qui m'inquiète, c'est qu'autour de Lyon, les gendarmeries ferment, ainsi que les Prud'hommes. Il n'y a pas de place dans les crèches. »

Colette GREPAT : « La liste d'attente a diminué car les gens ont perdu leur emploi. »

Philippe GUYON : « Combien y a-t-il de chômeurs ? »

Roger MORNEY : « 306 chômeurs inscrits au Pôle Emploi. Tous ne sont pas indemnisés. Cela représente 13% de la population active locale, c'est au-dessus de la moyenne nationale. »

Alain SOCIE présente les chiffres de l'augmentation pour les ménages, qui varie entre 11 et 58 € selon la base fiscale.

Philippe GUYON : « Quand le PLU sera adopté ? »

Maryvonne SARAMITO : « Le diagnostic sera présenté le 13/04/2010 à la commission d'urbanisme. L'étape suivante sera le PADD (projet d'aménagement et de développement durable), c'est-à-dire le projet politique de la commune. Ensuite, on passe au zonage. Le SCOT s'impose aux communes. Il faut compter environ 2 ans. »

b) Affectation des résultats de l'exercice 2009

Le résultat de fonctionnement 2009 du budget général pour affectation 2010 s'élève à 1 263 996.63 €. L'Adjoint aux Finances propose d'affecter ce résultat d'exploitation 2009 d'un montant de 1 263 996.63 €.

- au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé pour 630 455.26 €
- au compte 002 excédents de fonctionnement reportés pour 633 541.37 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Emmanuel GUTIERREZ Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ

Philippe GUYON : « On ne s'abstient pas parce qu'on met en doute vos chiffres mais parce qu'un budget représente des choix. »

c) Approbation du compte de gestion 2009

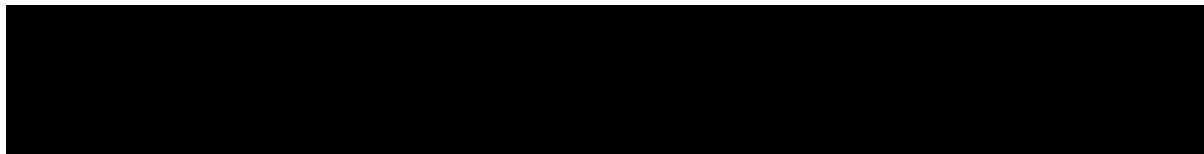
L'Adjoint aux Finances propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 – Budget Général – par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, le Maire.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Emmanuel GUTIERREZ Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ

d) Vote du budget primitif 2010

L'Adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2010 dont la balance générale s'établit comme suit :



Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 2 Emmanuel GUTIERREZ Jacky RAVAZ	ABST. : 4 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN

e) Vote des taux d'imposition 2010

L'Adjoint aux Finances propose de fixer pour 2010 les taux d'imposition suivants :

- taxe d'habitation : 7,92 %
- taxe sur le foncier bâti : 16,73 %
- taxe sur le foncier non bâti : 47,28 %.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 6 Josiane GIPPET Emmanuel GUTIERREZ Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ	ABST. : 0

LES TAUX D'IMPOSITION

Années	Taxe d'habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier Non Bâti	Taxe Professionnelle
	Commune	Commune	Commune	Commune
1985 et précédent (?)	6,93%	14,60%	45,21%	13,00%
1 987	5,52%	11,72%	35,67%	10,35%
1 989	inchangé	inchangé	33,95%	10,00%
1 990	inchangé	inchangé	32,95%	9,98%
1 991	5,30%	11,25%	31,63%	9,58%
1 992	inchangé	inchangé	inchangé	9,38%
1 997	5,23%	11,10%	31,21%	9,26%
2 000	6,92%	14,62%	41,30%	CCPC
2 009	7,40%	15,64%	44,19%	CCPC
2 010	7,92%	16,73%	47,28%	CCPC

2010-3-2 Budget annexe - Camping**a) Vote du compte administratif 2009**

Il se présente comme suit :

	Exploitation		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	29 967,89	38 597,31	7 644,00	5 350,00	37 611,89	43 947,31
Résultats de l'exercice		8 629,42	2 294,00			6 335,42
Résultats reportés		17 617,82				17 617,82
Résultats cumulés		26 247,24	2 294,00			23 953,24
Restes à réaliser						
RESULTATS définitifs		26 247,24	2 294,00			23 953,24

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2009 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 0	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

Maryvonne SARAMITO prend part au vote mais n'utilise pas le pouvoir que lui a accordé Gilbert MERGOUD.

b) Affectation des résultats de l'exercice 2009

L'Adjoint aux Finances propose d'affecter le résultat d'exploitation 2009 d'un montant de 26 247,24 €

- au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés pour 2 294,00 €
- au compte 002 excédents de fonctionnement reportés pour 23 953,24 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

c) Approbation du compte de gestion 2009

L'Adjoint aux Finances propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 – Budget annexe Camping – par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, le Maire.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

d) Vote du budget primitif 2010

L'Adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2010- Budget annexe-Camping - dont la balance générale s'établit comme suit :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	53 650,00	53 650,00
INVESTISSEMENT	2 744,00	2 744,00
TOTAL	56 394,00	56 394,00

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

e) Amortissement des logiciels et sites informatiques

Par délibération en date du 20 février 1998, le conseil municipal a fixé la durée des amortissements des matériels et mobiliers conformément à l'instruction M4, relative à la réglementation de la comptabilité publique. Le camping municipal s'est doté en 2009 d'un site internet afin de présenter à un plus large public son offre de service. Cette dépense d'investissement a été inscrite au compte 205 « concessions, brevets et logiciels » et doit être amortie pendant un nombre d'années déterminé.

Le Maire propose de compléter la délibération en date du 20 février 1998 en spécifiant que les prestations ou biens inscrits au compte 205 « concessions, brevets et logiciels » seront amortis pendant 2 ans.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à sa mise en application, et la passation des écritures comptables correspondantes.

VOTE	
POUR A L'UNANIMITE	

2010-3-3 Budget annexe - Boulodrome**a) Vote du compte administratif 2009**

Il se présente comme suit :

	Exploitation		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	2 133,25	3 000,00	750,00	750,00	2 883,25	3 750,00
Résultats de l'exercice		866,75		0,00		866,75
Résultats reportés						0,00
Résultats cumulés		866,75				866,75
Restes à réaliser						
RESULTATS définitifs		866,75		0,00		866,75

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2009 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 0	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

Maryvonne SARAMITO prend part au vote mais n'utilise pas le pouvoir que lui a accordé Gilbert MERGOUD.

b) Affectation des résultats de l'exercice 2009

L'Adjoint aux Finances propose d'affecter le résultat d'exploitation 2009 d'un montant de 866.75 €

- au compte 002 excédents de fonctionnement reportés pour 866.75 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

c) Approbation du compte de gestion 2009

L'Adjoint aux Finances propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 – Budget annexe Boulodrome – par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, le Maire.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

d) Vote du budget primitif 2010

L'Adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2010- Budget annexe- Boulodrome - dont la balance générale s'établit comme suit :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	6 370,00	6 370,00
INVESTISSEMENT	2 500,00	2 500,00
TOTAL	8 870,00	8 870,00

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

2010-3-4 Vote du compte de gestion 2009 - Budget annexe du Parc d'activités du Bert

Suite à la suppression du budget de parc d'activités du Bert le 31 décembre 2008, et en l'absence de nouvelles écritures comptables pour l'exercice 2009, un dernier compte de gestion, présentant un bilan sans écritures, a été dressé par le Receveur Municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur – le Maire.

L'Adjoint aux Finances propose d'approuver ce compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 –Budget Annexe-Parc d'Activités du Bert– par le Receveur Municipal.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR A L'UNANIMITE		

2010-3-5 Affectation de la taxe de séjour

Par délibération en date du 9 juillet 2009, le conseil municipal a approuvé l'instauration de la taxe de séjour sur la commune des Avenières à compter du 1er juillet 2009.

Le Maire propose d'affecter en totalité le montant du produit de cette taxe à l'Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin à compter de l'exercice 2010.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à sa mise en application immédiate.

VOTE		
POUR A L'UNANIMITE		

Jacky RAVAZ : « Il faudra mettre en forme le parking de la vélo-route. »

Maryvonne SARAMITO : « Le projet est en cours d'élaboration. »

II. ASPECT REGLEMENTAIRE**2010-3-6 Désignation d'un délégué – Commission des Affaires scolaires**

Monsieur Maurice NICOLAS, ayant pris ses fonctions de conseiller municipal en remplacement de Monsieur Jean-Michel AROD en séance du conseil municipal du 4 mars 2010, souhaite intégrer la Commission des Affaires scolaires.

Le Maire propose de désigner Monsieur Maurice NICOLAS membre de la Commission des Affaires scolaires.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 1 Emmanuel GUTIERREZ

2010-3-7 Désignation d'un délégué – Commission de l'Urbanisme

Monsieur Maurice NICOLAS, ayant pris ses fonctions de conseiller municipal en remplacement de Monsieur Jean-Michel AROD en séance du conseil municipal du 4 mars 2010, souhaite intégrer la Commission de l'Urbanisme.

Le Maire propose de désigner Monsieur Maurice NICOLAS membre de la Commission de l'Urbanisme.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 1 Emmanuel GUTIERREZ

2010-3-8 Désignation d'un délégué – Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin

En séance du conseil municipal le 4 mars 2010, Monsieur Maurice NICOLAS a pris ses fonctions de conseiller municipal en remplacement de Monsieur Jean-Michel AROD, qui était également délégué de la Commune au conseil d'administration de l'Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin.

Le Maire propose de désigner Monsieur Maurice NICOLAS délégué au conseil d'administration de l'Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 1 Emmanuel GUTIERREZ

2010-3-9 Instauration d'une carte scolaire

L'article L. 212-7 de la loi du 13 août 2004 stipule que dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune des écoles est déterminé par délibération du conseil municipal.

Cette sectorisation, qui s'appuie sur l'implantation géographique des écoles de Ciers, Buvin et Curtille ainsi que sur leur capacité d'accueil, a pour objectif : la cohérence géographique et pédagogique ainsi que l'égalité d'accès de tous les enfants à l'école.

Pour répondre à ces objectifs, le Maire propose après avis favorable de la commission scolaire qui s'est réunie le 22 mars 2010, de définir 3 secteurs : Ciers, Buvin et Curtille conformément à la carte jointe en annexe.

Il est précisé que la petite et moyenne section se feront toujours à l'école de Ciers. La sectorisation s'applique donc à compter de la grande section et pour toute nouvelle inscription sur la Commune.

Les dérogations, qui seront examinées par la Commission scolaire, pourront être accordées dans trois cas :

- lorsqu'un ou plusieurs enfants vivant dans le même foyer sont scolarisés dans une des 3 écoles, dans une classe supérieure au cours préparatoire depuis une date antérieure à la rentrée 2010;
- de l'école de Ciers vers les écoles de Buvin et Curtille dans la limite de capacité d'accueil de ces écoles ;
- pour des raisons médicales et/ou pédagogiques sur avis motivé des personnes compétentes en la matière (éducation nationale, commune, médecin ...).

La carte scolaire telle que proposée s'applique pour l'année scolaire 2010-2011.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à la mise en application de la présente carte scolaire.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 2 Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL	ABST. : 0

La législation : L'article. 212-7 du Code de l'Education dispose que dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du conseil municipal.

Jacky RAVAZ : « Au niveau des dérogations, y aura-t-il d'autres cas de figure ? »

Guillaume FAVIER : « On a été clair en commission scolaire. Toutefois, on les présentera toutes en commission scolaire. Il sera difficile de trouver une solution pour les 600 familles, même si on se doit d'être à l'écoute. »

Jacky RAVAZ : « Si un enfant fréquente le centre social, comment cela se passe-t-il pour lui s'il habite les hameaux ? »

Guillaume FAVIER : « Les horaires sont décalés pour les écoles des hameaux. Le soir, il y a un bus qui ramène les élèves à Ciers pour aller au périscolaire . En plus, il y a du périscolaire à Buvin le matin. »

Marie-Catherine LAMIRAL : « Je suis contre les écoles des hameaux donc je suis également contre la carte scolaire. »

Guillaume FAVIER : « Le risque en ayant une seule école, c'est d'augmenter les effectifs par classe et globalement de perdre des postes. »

Philippe GUYON : « Je vote contre. Je me suis présenté en 1995 en tête de liste contre les écoles de hameaux. »

Emmanuel GUTIERREZ : « Dans les hameaux, si on enlève l'école, il n'y a alors plus rien. »

III. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

2010-3-10 Choix des candidats admis à concourir- Maîtrise d'œuvre de la construction de la caserne de Gendarmerie

Par délibération en date du 4 mars 2010, vous avez approuvé la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre de l'opération relative à la construction de la caserne de Gendarmerie.

Vu la procédure de concours décrite aux articles 38 et 70 du Code des Marchés Publics suivant décret n° 2006-975 du 1er août 2006,

Vu l'avis du jury en date du 24 mars 2010,

La liste des candidats admis à concourir est arrêtée comme suit :

- Equipe n° 6 : AGENCE 2BR, désignée mandataire et domiciliée 582 allée de la Sauvergarde 69009 LYON
- Equipe n° 38 : ATELIER CUBE DELFINO ROMMEYER désigné mandataire et domicilié 4 rue Jules Cazeneuve 38210 TULLINS
- Equipe n° 42 : GUERZOU ARCHITECTES, désigné mandataire et domicilié 120 avenue des Jourdiés 74800 ST PIERRE EN FAUCIGNY .

Il convient de délibérer pour approuver la liste des candidats admis à concourir, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 1 Emmanuel GUTIERREZ

- *Le jury de concours s'est réuni le Mercredi 24 mars 2010 de 9h00 à 11h00 afin de sélectionner les candidats admis à concourir qui devront présenter leur projet au plus tard le 17/05/2010.*
- *48 candidats ont présenté leurs références le 24 mars 2010, à savoir : s'ils avaient déjà réalisé des casernes de gendarmerie ou travaillé sur des constructions similaires, s'ils avaient ou non adopté une démarche en matière d'économie d'énergie.*
- *Les 3 cabinets d'architectes qui ont été retenus doivent maintenant proposer un projet de caserne, appelé « esquisse + » en conformité avec le cahier des charges du marché de maîtrise d'oeuvre .*
- *Le 4 juin 2010, sur présentation de façon anonyme des esquisses, le jury de concours sélectionnera le candidat qui présentera le projet le mieux adapté au cahier des charges..*

2010-3-11 Cession d'un terrain – Passage du Rhône

Dans le cadre de l'aménagement de l'Ilot Nord et de la politique de redynamisation du centre-ville, la SEMCODA souhaite acquérir un terrain situé sur la parcelle cadastrée section AC n°1182, lieudit Bourg de Ciers, pour la construction d'un bâtiment comprenant un espace à usage commercial ou de services au rez-de-chaussée ainsi que des logements à l'étage supérieur.

Après avis oral du service des Domaines qui sera confirmé par écrit à la rédaction de l'acte notarié, le Maire propose d'approuver pour 45 000 euros la cession au profit de la SEMCODA de la surface nécessaire à cette opération prélevée sur la parcelle AC 1182 et déterminée par un géomètre-expert (environ 280 m²).

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 1 Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

Ce bâtiment serait composé de

- *A l'étage, des logements duplex : 3 T3 de 72 m2 (PLUS) et 1 T4 de 87 m2 (PLAI)*
- *Au rez-de-chaussée, un espace commercial de 188 m2.*

2010-3-12 Avis sur l'ouverture de l'enquête publique – Plan de gestion des dragages d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au Palier d'Arles

Par arrêté interpréfectoral n°10-0330 du 28/01/2010, une enquête publique préalable à autorisation au titre du code de l'environnement sur le projet du plan de gestion des dragages d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la Chute de Génissiat au palier d'Arles a lieu du 1er mars au 2 avril 2010 inclus. Ce projet porté par la Compagnie Nationale du Rhône concerne 212 communes, y compris les Avenièrès, réparties sur les 11 départements suivants : l'Ain, la Savoie, la Haute Savoie, l'Isère, la Loire, le Rhône, la Drôme, l'Ardèche, le Vaucluse, le Gard et les Bouches du Rhône. Une synthèse du dossier d'enquête publique est jointe à la présente note. Le dossier en intégralité est consultable en Mairie.

Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer en faveur de la demande d'autorisation dudit projet.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et donner un avis favorable à la demande d'autorisation au titre du code de l'environnement du projet de plan de gestion des dragages d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la Chute de Génissiat au palier d'Arles.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

Le résumé non technique du plan de gestion ainsi qu'une brochure explicative vous ont été transmis par courrier avec la note de synthèse.

Voici ce que l'on peut dire en résumé sur ce projet :

Le Rhône est un fleuve majeur en France. En mouvement perpétuel, il transporte des sédiments qui se déplacent de façon aléatoire au gré des événements hydrologiques pouvant entraîner localement des phénomènes de dépôt.

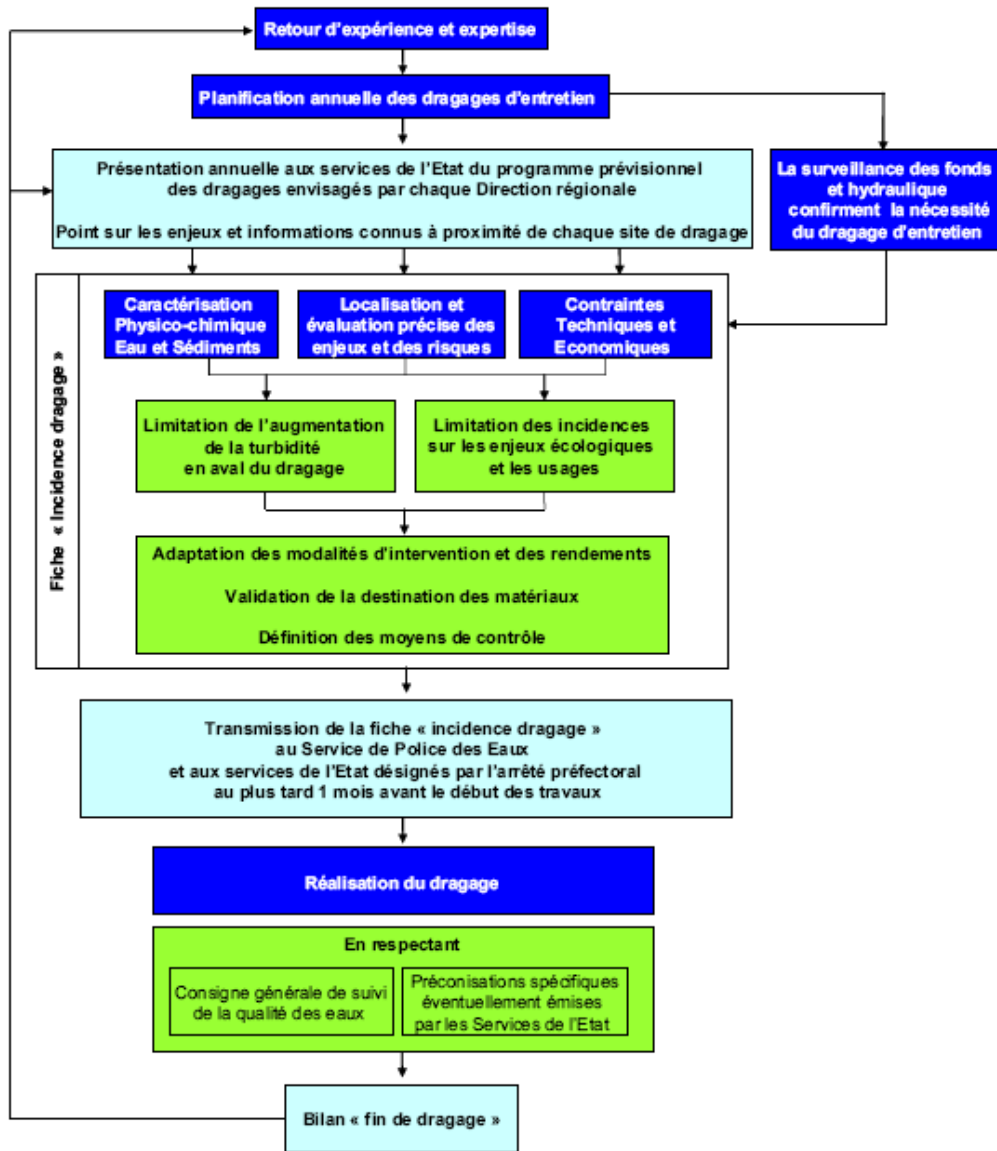
En tant qu'aménageur et exploitant du Rhône, la Compagnie Nationale du Rhône entretient et surveille le fleuve. Elle est amenée à réaliser des opérations de dragage.

Les opérations de dragage ou curage relèvent des procédures prévues par la Loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques (LEMA). Elles sont à ce titre soumises à autorisation selon les modalités prévues par le Code de l'Environnement (en particulier en vertu des articles L.214-1 à 214-6).

Elles consistent à déplacer les dépôts alluvionnaires dans un cours d'eau (boues, limons - sédiments plus fins que le sable- graviers) dans un but d'aménagement ou d'entretien et ont pour objectifs :

- *Le maintien du tirant d'eau des chenaux de navigation et des garages d'écluse,*
- *La non aggravation des crues,*
- *L'entretien des ouvrages et zones de servitudes liés à l'exploitation et à la sûreté de la concession : barrages, canaux, ports, quais, appontements ...*
- *La restitution au fleuve des matériaux sous réserve de leur compatibilité avec les seuils de qualité en vigueur et de la faisabilité technique et économique.*

Les différentes étapes du plan de gestion des dragages peuvent être schématisées comme suit :



IV. PERSONNEL COMMUNAL

2010-3-13 Convention Employeur public – SDIS de l’Isère

Les communes employant des agents étant par ailleurs sapeurs pompiers volontaires ont la possibilité de passer une convention avec le SDIS permettant de définir les disponibilités pour intervention et pour formation pendant le temps de travail des sapeurs pompiers volontaires. En contrepartie, la commune signataire obtient le remboursement aux frais réels des temps d’interventions et de formation effectués durant le temps de travail.

Le Maire propose de signer avec le SDIS de l’Isère cette convention pour une mise en application à compter du 1er mai 2010.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer cette convention ainsi que tous les actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE

POUR A L’UNANIMITE

2010-3-14 Indemnité d'astreinte

Les agents des services techniques sont amenés durant la période hivernale à effectuer des astreintes de déneigement. Les modalités de rémunération de ces astreintes sont régies par l'arrêté du 24 août 2006. Les agents bénéficiaires sont les agents titulaires et stagiaires. Il est possible d'étendre ce dispositif aux agents non titulaires.

Le Maire propose d'étendre le principe de rémunération des astreintes de déneigement aux agents non titulaires des services techniques à compter du 1^{er} janvier 2010.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à rémunérer les astreintes de déneigement aux agents non titulaires.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Cette délibération est nécessaire pour pouvoir attribuer cette indemnité à l'employé en cours d'apprentissage qui a été mobilisé pour les opérations de déneigement.

V. QUESTIONS DIVERSES

Emmanuel GUTIERREZ : « J'ai 2 choses à vous soumettre. J'ai un enfant à l'école de Ciers qui est constamment infesté par des poux. »

Guillaume FAVIER : « Une information sera faite au conseil d'école en direction des parents. »

Emmanuel GUTIERREZ : « Nous sommes allés au cirque. C'était du vol car nous avons payé 70 €. C'était une arnaque. »

Maryvonne SARAMITO : « Nous n'avons pas donné l'autorisation à ce cirque de s'installer sur la commune. Il s'est tout de même installé contre notre gré et en dépit de l'intervention des gendarmes mandatés pour empêcher leur campement. »

Emmanuel GUTIERREZ : « La prochaine fois, je m'installerai à l'entrée pour dire aux gens qu'ils vont se faire arnaquer. »

Philippe GUYON : « Il y a 15 ans, ma fille a pris un coup de sabot en sortant de l'école par un animal appartenant à un cirque. »

Nathalie MARGAIN : « Pendant 4 jours, on n'a pas pu mettre nos ordures au conteneur de tri près du camping suite au passage des gens du voyage. »

Jacky RAVAZ : « Concernant la réserve naturelle nationale du Haut-Rhône, où en est-on suite à la délibération du conseil municipal approuvant ce projet sous certaines conditions ? »

Maryvonne SARAMITO : « Il n'y a pas de nouvelles informations. La délibération en question a été collée sur le registre d'enquête publique. »

INFORMATIONS

- Prochain conseil municipal le 6 mai 2010 à 20h30
- Course pédestre le 18 avril 2010
- Festival *Les Aveyrinades* du 23 au 25 avril 2010
- Information concernant la campagne de démoustication 2010 de l'Entente Interdépartementale de Démoustication

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h57.

Fait aux Avenièrès, le 26 avril 2010.

Le Maire,

Gilbert MERGOND